

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

027-212705404-20221021-D2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réception par le préfet : 28/10/2022

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : Achat de parcelles rue des JACOBINS pour l'aménagement de voirie – régularisation cession AB467-468 au profit de la commune

Le Conseil Municipal est informé que lors d'une division d'unité foncière en trois terrains à bâtir (arrêté de non-opposition à la DP 027 540 11 A0001 du 03 mars 2011), une cession d'une bande de 3 mètres avait lieu au profit de la commune. A ce jour, la cession de cette bande de terrain cadastrée AB467 et AB468 n'a toujours pas été réalisée, il y a donc lieu de régulariser cette situation d'autant plus qu'un aménagement de voirie est prévu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition pour 1€ symbolique.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

